

Des bénéficiaires immédiats

- Faire face à la pénurie de candidat sur des métiers en tension.
- Professionnaliser et rendre opérationnel votre futur salarié avant sa prise de poste.
- Apprécier les aptitudes du candidat avant son embauche grâce à une phase d'immersion en entreprise.
- Bénéficier d'une prise en charge du coût de la formation.

Métiers concernés

- Animateur de rayons ; Employé de commerce/libre-service ; Hôte/Hôtesse de caisse.
- Boucher ; Boulanger ; Charcutier ; Poissonnier.
- Vendeur ; Conseiller de vente ; Téléconseiller de vente ; Responsable de magasin ; Adjoint au responsable.
- Préparateur de commandes ; Réceptionnaire logistique ; Cariste.
- Web designer ; Traffic manager ; Webmarketer ; Chargé de référencement ; Community manager.

Un accompagnement sur-mesure

Votre Conseiller Forco vous accompagne tout au long de la démarche, de la définition du profil du candidat à son intégration dans l'entreprise. Il peut également vous conseiller sur la mise en place d'une formation en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) à la suite de la POEC.

Vous avez un projet de recrutement ? Celui-ci concerne un métier pour lequel il existe une pénurie de candidats ? La POEC vous permet de former votre futur salarié et de tester ses aptitudes en situation de travail, avant son embauche, sur le poste que vous avez à pourvoir... avec l'aide du Forco.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises adhérentes au Forco.

Conditions d'accès

Avoir un projet de recrutement ciblé sur les « métiers en tension » figurant dans la liste établie par les partenaires sociaux des branches professionnelles ou, à défaut, par le Conseil d'administration du Forco (voir ci-contre).

Profil du bénéficiaire

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, indemnisé ou non.
- Salarié en Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou en CDD dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Caractéristiques de la formation

- La durée maximale de la POEC est de 400 heures.
- Elle peut comprendre une Période d'application en entreprise (PAE) qui ne peut excéder 1/3 de la durée totale de la formation.

Modalités de financement

- Le coût pédagogique de la formation est pris en charge en moyenne à hauteur de :
 - 90% par le Forco, grâce au soutien financier du PIC (Plan d'investissement compétences).
 - 10% par un cofinanceur (Conseil régional, Agefiph, branche professionnelle, Conseil départemental...).
- L'indemnisation du demandeur d'emploi et, le cas échéant, l'aide à la mobilité sont prises en charge par Pôle emploi.

Une démarche en 3 étapes

- 1** Analyse du besoin en compétences de l'entreprise, définition du profil du candidat et choix de l'organisme de formation.
- 2** Sélection du candidat et construction du parcours de formation, en collaboration avec l'entreprise et l'organisme de formation.
- 3** Réalisation d'un bilan de fin de formation, à l'issue duquel l'entreprise confirme ou non l'embauche du bénéficiaire de la POEC en CDI ou en CDD de 12 mois minimum (y compris dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

En savoir +

Contactez votre Conseiller Forco
www.forco.org (Espace Nous contacter)